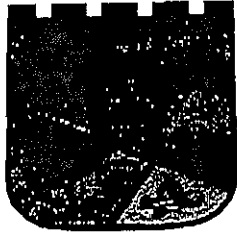


186**DC3**Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Péribonka par Hydro-Québec

Lac Saint-Jean

6211-03-066

1931 NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE 1981



Municipalité de **LAMARCHE**

*Un peu plus loin
chaque jour...*

Lamarche, le 1^{er} décembre 2003

L'honorable Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Projet « Péribonka 4 » par Hydro-Québec

Monsieur le Ministre,

Au nom des citoyens de Lamarche, principaux utilisateurs de la rivière Péribonka à des fins récréatives, nous, membres du conseil municipal, vous demandons humblement de prendre en considération la problématique que nous vivons face au harnachement de la rivière et au projet d'Hydro-Québec d'y ériger un quatrième barrage.

Les gens de notre communauté sont tous des passionnés de la nature : la pêche, la chasse, la navigation de plaisance et la villégiature estivale font partie intégrante de nos coutumes et habitudes de vie. C'est par choix que nous préférons la tranquillité et l'harmonie de la nature au tumulte des villes, et nous sommes en cela imités par un nombre grandissant de visiteurs et de nouveaux propriétaires.

Malheureusement notre communauté, établie depuis 1931, a subi les ravages du harnachement de la rivière Péribonka par la compagnie Alcan et du flottage du bois par la compagnie Consolidated-Bathurst. Depuis, nous cohabitons tant bien que mal avec les fluctuations du niveau d'eau, l'érosion massive des berges, l'omniprésence des billes de bois qui ont échappé au nettoyage de la rivière, la diminution constante de la faune aquatique, dont l'ouananiche, et même l'extinction d'une certaine espèce : le touladi. Nous avons investis 10,000\$ en ensemencement il y a quelques années mais qu'est-ce que 10,000\$ dans l'ensemble des mesures spécifiques nécessaires à sa reproduction et à son alimentation ?

Ainsi, malgré la perte déjà constatée de frayères à ouananiche, à doré, à corégone, voici que le feu vert a été donné au projet de dérivation partielle de la Manouane et que nous sommes maintenant confrontés à celui d'un quatrième barrage sur la Péribonka : perte de milieux humides et de 35 km de navigabilité, ennoisement appréhendé d'une berge exceptionnelle au confluent de la Manouane, et le reste. Nos représentations répétées n'auront abouti qu'à une promesse de mesures d'atténuations et de suivi. Pourtant dans les faits, le climat d'incertitude engendré par les effets négatifs de tels projets sur le niveau d'eau et la qualité du paysage est directement lié à l'abandon, par un promoteur local, d'un projet récréotouristique qui aurait amené la création d'un dizaine d'emplois permanents dans notre milieu.

Par ailleurs, la Municipalité de Lamarche estime que ce même climat d'incertitude qui plane sur l'avenir de ses infrastructures récréotouristiques est responsable de l'échec répétitif concernant la vente du Centre de plein air Tchitogama à des intérêts privés. Et qui plus est, l'érosion excessive de la berge, due aux barrages existants, menace à moyen terme la survie même du terrain de camping municipal.

Notre rivière nous échappe et notre municipalité, avec son maigre budget annuel de 400 000\$, ne pourra jamais palier aux effets négatifs, au rythme où ils se font sentir sur notre territoire et notre économie locale.

Compte tenu de la compensation accordée aux M.R.C. et suite au décret gouvernemental qui sera émis le cas échéant, nous souhaitons recevoir l'assurance qu'une partie de cette compensation nous sera réservée. Vous conviendrez j'espère, qu'après des années d'injustices sociales, il serait juste et équitable qu'un 10% de cette compensation récurrente nous soit versé pour aider la municipalité dans ses projets de développement récréotouristique. Entre autres projets, il est urgent d'effectuer la stabilisation de la berge pour notre terrain de camping (photo jointe), le développement de villégiature nécessite l'installation de services, nous désirons investir dans notre industrie touristique et consolider la mise en valeur de notre Centre plein air Tchitogama.

Nous savons que votre décision peut faire toute la différence, aussi nous faisons appel à votre sens de l'équité sociale. Nous plaçons donc notre espoir en vous, monsieur le Ministre, et nous sommes confiants que votre décision nous sera favorable.

Dans l'attente de la sanction finale donnée au projet Péribonka 4, recevez, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.


Jean-Guy Fortin, maire de Lamarche

c.c. Mme Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture
M. Stéphane Tremblay, député de Lac St-Jean
M. Sam Hammad, ministre des Ressources naturelles